

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Présences :

Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

1. Ouverture et constat du quorum

M. Louis-David Coutu, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0272-2021

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

0273-2021

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 16 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
27-08-2021	MELCC	Municipalité	Avis de non-conformité
03-09-2021	MERN	Direction générale	Demande permis d'occupation temporaire des terres
07-09-2021	Dépanneur R. Prud'homme	Direction générale	Demande de conteneur à recyclage. Demande permission service de « foodtruck »
10-09-2021	Maison des jeunes du Nord	Conseil	Autorisation pont payant activité de financement 2022
13-09-2021	Dominic St-Georges	Conseil	Demande de réparation d'escalier.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0274-2021

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	553 443.23 \$
5.1.2. Salaires	129 228.80 \$
5.1.3. Paiements automatisés	15 172.29 \$
5.1.4. Comptes à payer	219 321.49 \$

Représentés par les chèques # 21065 à # 21137, ainsi que par les dépôts directs # 826 à # 888.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'août et septembre 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21065	Candock Mauricie	25,091.22 \$
21066	Garage Francois Thouin inc.	48,064.56 \$
21067	Hydro-Québec	1,938.86 \$
21068	La Croix Rouge	411.06 \$
21069	Postes Canada	759.41 \$
21070	Purolator inc.	48.61 \$
21071	Tardif Laurence Mme (remb. Camping)	40.00 \$

21072	Wex Canada Ltée	5,480.05 \$
21073	Xerox Canada Ltée	841.04 \$
21074	Richard Serge (remb. Taxes)	1,281.60 \$
21075	Hydro-Québec	7,894.68 \$
21076	Petite Caisse	279.25 \$
21077	Télus Mobilité	1,013.84 \$
21079	ADMQ – zone 4 Lanaudière	400.00 \$
21080	Ministre des finances de Qc (S.Q.)	209,199.00 \$
21081	Provigo St-Michel-des-Saints	153.44 \$
21082	Purolator inc.	49.65 \$
21083	R. Bélanger et Fils	2,368.64 \$
21084	Ville de Saint-Charles-Borromée	948.55 \$
21085	Bell Canada	124.95 \$
21086	Fonds des Pensions Alimentaires	450.75 \$
21087	Hydro-Québec	2,393.42 \$
21088	Landreville Arabel (yoga)	1,300.00 \$
21089	Mini-Entrepôts	10,807.65 \$
21090	Postes Canada	115.50 \$
21091	Gouger Geneviève (remb. Taxes)	468.30 \$
21092	Martel Daniel (remb. Taxes)	107.53 \$
21093	Wex Canada Ltée	7,234.45 \$
21094	Belleville Pierre (Remb. Taxes)	1,417.06 \$
21095	Grégorio Francisco (Remb. Taxes)	2,604.41 \$
21096	Services de Cartes Desjardins	290.67 \$
21097	Purolator inc.	118.59 \$
21098	Tennis Evolution inc.	1,430.90 \$

TOTAL: **335,127.64 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

826	Excavation S. Rondeau inc.	201.21 \$
827	Buanderie St-Michel	95.43 \$
828	Ferland Colette	98.64 \$
829	Info Services	3,311.28 \$
830	L'Ass. Des pompiers St-Michel	500.00 \$
831	Mécanique Jecc Ltée	2,117.92 \$
832	Champagne Claudia	477.07 \$
833	Municipalité de Saint-Zénon	2,500.62 \$
834	Parro Info Développement	3,517.07 \$
835	Satelcom Internet	426.04 \$
836	S.D.P.R.M.	1,008.89 \$
837	Camping Québec	864.73 \$
838	Chambre de Commerce de la Haute Matawinie	160.86 \$
839	Parro Info développement	741.41 \$
840	Source Oméga inc.	413.91 \$
841	FQM Assurances inc.	103,980.55 \$

TOTAL: **120,515.63 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-08	Humania	10,968.13 \$
---------	---------	--------------



2021-08	Revenu Québec (D.A.S.)	37,369.40 \$
2021-08	Revenu Canada (D.A.S.)	25,867.74 \$
2021-08	Revenu Québec (D.A.S.)	23,594.69 \$
2021-0	Mun. St-Zénon	\$

TOTAL : **97,799.96 \$**

Salaires	129,228.80 \$
Frais de Banque	217.75 \$
Cotisations (r.e.e.r)	10,362.59 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	65.71 \$
Remb. PR/	\$

TOTAL : **144,401.09 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21099	ADF Diésel	293.03 \$
21100	Bellerose Carl	612.00 \$
21101	Bell Canada	61.34 \$
21102	Messer Canada inc.	451.75 \$
21104	Cetilab	1,644.48 \$
21105	CIL	264.66 \$
21106	DRL-Beaudoin	45.99 \$
21107	Entretien Chloratech inc.	2,190.41 \$
21108	Feettel inc.	51.39 \$
21109	Fonds d'information sur le Territoire	135.00 \$
21110	Fosse septiques St-Come inc.	500.00 \$
21111	Gagnon, Cantin, Lachapelle et Ass.	944.41 \$
21112	Garage Gervais inc.	373.79 \$
21113	Garage Tellier & Fils	100.89 \$
21114	Garage L.A. Morin	57.49 \$
21115	Germain Tessier inc.	1,724.68 \$
21116	Gestion Michel Gaudreault	1,963.20 \$
21117	Gestion CLRG inc.	2,874.38 \$
21118	Groupe Lexis Media inc.	933.60 \$
21119	Hach	236.64 \$
21120	Laroque – Cournoyer senc	8,278.20 \$
21121	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	2,790.46 \$
21122	Location d'Outils MGM inc.	977.29 \$
21123	Magnor inc.	2,028.13 \$
21124	Nettoyeur St-Michel Enr.	27.59 \$
21125	Super Aqua Club	740.04 \$
21126	Techno Diésel inc.	209.86 \$
21127	Toromont Cat	12,285.37 \$
21128	Track Industriel	432.74 \$
21129	Vacuum St-Gabriel Enr.	2,069.55 \$
21130	Xerox Canada Ltée	300.76 \$
21131	Buanderie St-Michel	162.13 \$

21132	Création Louny Enr.	200.00 \$
21133	Dépanneur R. Prud'Homme	106.33 \$
21134	Joliette Sécurité	388.87 \$
21135	Mini-entrepôts	8,554.14 \$
21136	Pageette Sylvain (Remb. Yoga)	120.00 \$
21137	Pierre Mécanique	758.82 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

842	Atelier JP inc.	106.39 \$
843	Beauséjour Dominique	165.55 \$
844	BLR Motorisé inc.	882.12 \$
845	Boivin & Gauvin inc.	299.65 \$
846	Chambre de Commerce	241.27 \$
847	CMP Mayer inc.	983.04 \$
848	Defoy Électrique inc.	190.86 \$
849	Develotech inc.	562.93 \$
850	Dunton Rainville senc	35,499.40 \$
851	EBI Environnement inc.	41,121.60 \$
852	Equipements Récréatifs Jambette inc.	469.17 \$
853	Georges-H. Durand Ltée	142.53 \$
854	Groupe BEI	678.99 \$
855	Isotech Instrumentation inc.	61.22 \$
856	Kimiko	3,974.63 \$
857	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	432.00 \$
858	Le Papetier	907.87 \$
859	Le Pub 111	208.58 \$
860	Les Barrières Spectron inc.	325.32 \$
861	Librairie Martin inc.	20.95 \$
862	Loisir et Sport Lanaudière	80.48 \$
863	Martin & Lévesque inc.	151.54 \$
864	Mécanique Jecc Ltée	144.16 \$
865	Mécanique Générale St-Thomas	139.40 \$
866	Moto Ducharme	2,080.82 \$
867	M.R.C. de Matawinie	44,970.29 \$
868	Nicoletti Pneus & Mécanique	2,376.08 \$
869	PG Solutions	939.34 \$
870	Pièces d.Auto Joliette inc.	662.63 \$
871	Produits Sany inc.	757.92 \$
872	Refuge la 2 ^E Chance	2,436.76 \$
873	Rona de la Haute Matawinie	695.34 \$
874	SCFP Section Locale 5261	2,061.76 \$
875	Wurth Canada Ltée	322.66 \$
876	Beaulieu Yannick	38.56 \$
877	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	3,932.14 \$
878	Bionest	598.00 \$
879	Chambre de Commerce	10,000.00 \$
880	CRSBP – Mauricie	106.93 \$
881	DeLaplante Michel	30.91 \$
882	Félix Sécurité	1,377.61 \$
883	Multicom Communication 2000	718.59 \$
884	Pigeon Michel	158.43 \$
885	Raymond Stéphane	73.15 \$

886	Saint-Georges Marie-Eve	136.41 \$
887	Sylvio Champoux & Fils inc.	1,140.68 \$
888	Versaille Yan	26.82 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **219,321.49 \$**

5.2. Groupe BEI – Offre de services

0275-2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'électricité importants doivent être fait dans la salle des machines des jeux d'eau ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accepter l'offre de services de Groupe BEI, au montant de 7 925 \$ plus taxes, pour l'installation et le matériel nécessaires aux travaux.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Toromont CAT – Factures # WOQT0407174 et # WOQT0407202

0276-2021

ATTENDU QUE de multiples travaux étaient à faire sur l'unité # 10 (niveleuse) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été fait à l'externe ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'acquitter les factures # WOQT0407174 et # WOQT0407202 de Toromont Cat, au montant de 10 685.26 \$ plus taxes, pour les travaux effectués sur l'unité # 10.

Adopté à l'unanimité.

5.4. EXP – Offre de services

0277-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte arriver à rencontrer les objectifs de la stratégie d'économie d'eau potable et être en mesure de répondre au débit journalier maximal ;

CONSIDÉRANT QU'afin de convenir que tous les besoins en eau actuels et futurs soient identifiés, une étude préliminaire est de mise ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accorder le mandat à la firme d'ingénieurs EXP, pour la réalisation de l'étude préliminaire, pour un montant estimé de 12 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.5. Chambre de commerce de la Haute-Matawinie - Facturation

0278-2021

ATTENDU QU'un comité a été mis sur pied afin de mettre en valeur la région pour de nouveaux arrivants ;

ATTENDU QU'un fonds a été créé afin de promouvoir, les municipalités limitrophes, auprès des nouveaux arrivants potentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu au budget une somme de 10 000 \$ pour le fond de mise en valeur de la région.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'acquitter la facture # 027648 de la CCHM, au montant de 10 000 \$, pour le projet de mise en valeur de la région pour de nouveaux arrivants.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Préposée entretien ménager – Embauche

0279-2021

CONSIDÉRANT QUE la préposée à l'entretien ménager est en arrêt maladie pour une période indéterminée ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'embaucher Mme Martine Deslauriers en remplacement du poste de préposée à l'entretien ménager, à partir du 25 août 2021, au taux horaire de 18.62 \$.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 8672-94-8461 – Demande de dérogation mineure

0280-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'autorisation d'électrifier un chalet rustique, ce qui contrevient à l'article 7.1.23 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE les autres normes pour les chalets rustiques seront respectées ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin St-Ignace Sud (matricule 8672-94-8461), tel que recommandé par le CCU (107 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7362-68-2464 – Demande de dérogation mineure

0281-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation située à 14.55 mètres (47.74 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.11.7 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait qu'aucun permis émis pour cette propriété ne mentionne l'autorisation d'isoler la véranda afin de la rendre 4 saisons, la dérogation est mineure ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1251, chemin du Lac-du-Trèfle (matricule 7362-68-2464, tel que recommandé par le CCU (108 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7277-93-7975, zone Va-1 - Demande de dérogation mineure

0282-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant des murs d'une hauteur de 14' au lieu de 12', ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation sera plus haute que le garage ;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de l'aspect architectural ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne causera pas de préjudice au voisinage ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 15, ch. Fernand (matricule 7277-93-7975, zone Va-1), tel que recommandé par le CCU (109 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7480-93-3743 - Demande de dérogation mineure

0283-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire ayant des murs d'une hauteur de 16 pieds au lieu de 12 pieds, ayant une superficie de 1700 p² au lieu de 1200 p², et se trouvant sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal, ce qui contrevient aux articles 6.3.1 et 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT la tenure commerciale du projet et de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera pas de préjudice au voisinage ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété au 1200, chemin de la Baie-du-Milieu, conditionnellement à ce que le demandeur obtienne le bail d'occupation du Gouvernement pour construire le bâtiment accessoire à l'endroit voulu, tel que recommandé par le CCU (110 CCU 2021).

Adopté à la majorité

7.6. Matricule 7480-93-3743 - Demande de dérogation mineure

0284-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'un bâtiment accessoire préfabriqué destiné à héberger des employés de l'Auberge du Lac-Taureau, et se trouvant sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le type de bâtiment voulu est du style maison de parc, ou maison modulaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'esthétisme du bâtiment;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporter sa décision, à la prochaine séance du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour la propriété au 1200, chemin de la Baie-du-Milieu (matricule 7480-93-3743), car le conseil souhaite rediscuter du dossier et souhaite que la demande soit à nouveau soumise au CCU.

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7979-80-0799 et 7979-73-0011 – Projet de lotissement

0285-2021

ATTENDU QUE le projet de lotissement sur le chemin de la Pointe Fine, plus précisément sur les lots 6 075 489 et 6 394 221 (plan préparé par Daniel Brodeur arpenteur-géomètre, minute 8088, dossier 644, en date du 9 février 2021) ;

ATTENDU QUE le département d'urbanisme a appris que les terrains cadastrés n'auraient pas chacun leur entrée charretière qui les connecterait au chemin de la Pointe-Fine, mais plutôt uniquement par le chemin d'accès inscrit sur l'un des terrains, ainsi que par " l'ancien chemin " de la Pointe-Fine qui est toujours existant et traverse tous les terrains projetés, là où se situe la ligne électrique d'Hydro Québec ;

CONSIDÉRANT QU' une servitude d'Hydro Québec est présente sur chacun des terrains, vu la présence du réseau électrique ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des terrains n'aura pas d'entrée charretière individuelle ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'exiger** qu'un "parc à bacs" (ordures, recyclage, compost) soit aménagé à l'intersection du chemin d'accès privé et du chemin de la Pointe-Fine

(ou à tout autre endroit que le directeur des travaux publics jugera approprié) puisque la collecte ne pourra pas se faire sur ce droit de passage ;

- **Que** lorsqu'il y aura des habitations, un affichage adéquat des numéros civiques soit exigé à l'intersection du chemin d'accès privé et du chemin de la Pointe-Fine, ainsi qu'à l'intersection des chemins d'accès privés., tel que recommandé par le CCU (112 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 8374-46-9157 - Projet de lotissement

0286-2021

ATTENDU le projet de lotissement pour la propriété située au 130-140, chemin du Moulin (plan préparé par Gilles Dupont, arpenteur géomètre, minute 39627, dossier 25986, préparé en date du 26 mai 2021 modifié le 21 juin 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure a été accordée pour le projet (résolution 0255-2021) ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour la propriété située au 130-140, chemin du Moulin (matricule 8374-46-9157) (plan préparé par Gilles Dupont, arpenteur géomètre, minute 39627, dossier 25986, préparé en date du 26 mai 2021 modifié le 21 juin 2021) et de faire valider par le Directeur des travaux publics le positionnement du "parc à bacs" exigé, tel que recommandé par le CCU (113 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7781-60-6278, zone Va-4 – Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA)

0287-2021

ATTENDU la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA) pour une propriété située sur le chemin des Érables, plus précisément sur le lot 6 408 622 (zone Va-4, matricule 7781-60-6278) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, lot 6 408 622), tel que recommandé par le CCU (114 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

**7.10. Matricule 7781-74-4723, zone Va-4 - Demande de permis de construction (PIIA)
0288-2021**

ATTENDU la demande de permis de construction (PIIA) pour la propriété située au 1441, ch. de la Pointe-Fine (zone Va-4, matricule 7781-74-4723) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction (PIIA) pour la propriété située au 1441, ch. de la Pointe-Fine (zone Va-4, matricule 7781-74-4723), tel que recommandé par le CCU (115 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

**7.11. Matricule 7272-41-6623 - Projet de lotissement préliminaire en périmètre urbain
0289-2021**

ATTENDU QUE suite au dépôt du projet de lotissement préliminaire, le conseil municipal avait demandé l'opinion et des commentaires de la firme d'urbanisme l'Atelier Urbain qui travaille avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU QUE les commentaires ressortis sont les suivants (résumé) :

- Le tracé des rues est satisfaisant. Pour les rues E et F, il risque d'y avoir de la vitesse puisque les rues sont droites. Des panneaux d'arrêts seraient souhaitables à quelques intersections ;
- Le % d'occupation du sol de 30%, pour des terrains, fait beaucoup de sens et c'est une continuité ce qui existe déjà à St-Michel ;
- Nombre d'étage maximum à 2.5 ;
- Vérifier à faire respecter le nombre d'arbres minimum exigé par terrain (1 arbre par chaque 6m de largeur de terrain) : Plus les terrains sont petits, plus c'est difficile à faire respecter ;
- Piste cyclable : Il est préférable d'exiger l'aménagement d'une piste cyclable dans toutes les rues ... Cette piste pourra aussi remplacer les trottoirs.
- Pour la piste cyclable, il y a 2 options: Bidirectionnelle ou unidirectionnelle ;
- La recommandation va vers de l'unidirectionnel avec interdiction de stationnement d'un côté ;

- Projet intégré au nord du projet : Moins pertinent en périmètre urbain ;
- Pour les multi-logements, ou même les triplex, il est recommandé qu'ils soient à un début d'un développement, et non à la fin, afin d'éviter/minimiser la circulation des gens allant/provenant des multi-logements, là où il y a de l'unifamiliale isolée. Ne pas "mêler" les 2 ;

Exemples :

- Sur la rue A, unifamiliale isolée uniquement (ou jumelée) ;
- Sur la rue D, multifamiliale isolé côté sud, unifamiliale isolée uniquement (ou jumelée du côté nord) ;
- Sinon, sur la rue D, jumelé ou unifamiliale uniquement ;
- Sur la rue E, du côté Ouest, multi jusqu'à la rue C, et triplex pour le reste tout le long ;
- Sur la rue E, du côté Est, multi en au sud jusqu'à la rue C, et triplex pour le restant jusqu'à la rue A ;
- Sur la rue F, au début, il y a un tronçon de rue privé, en rouge, donc l'aménagement de terrains ayant front à 2 rue n'est pas conforme (dérogation mineure ?) ;
- Sur la rue A, une voie donnant accès donnant au chemin Manawan est à prévoir ;

CONSIDÉRANT QUE ces commentaires sont purement subjectifs ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu qu'un autre projet de lotissement préliminaire soit déposé par les promoteurs, avec un principe positionnement des types d'habitation qui va dans le sens des recommandations de la firme d'urbanisme, tel que recommandé par le CCU (116 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.12. Nomination de chemin – Chemin du Pignon-Rouge

0290-2021

CONSIDÉRANT la problématique des adresses civiques dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin menant à la Pourvoirie Pignon-Rouge n'est pas identifié adéquatement ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'installer une affiche d'identification « chemin du Pignon-Rouge », à l'intersection de celui-ci et du rang des Aulnaies.

Adopté à l'unanimité

8. **Avis de motion :**

9. **Adoption des règlements :**

9.1. **Règlement 677-2021 (Résidences de tourisme)**

0291-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le règlement 677-2021 relatif aux résidences de tourisme.

Adopté à l'unanimité

10. **Loisirs & Parcs :**

11. **Hygiène du Milieu**

11.1. **Collecte matières résiduelles – Secteur St-Guillaume Nord**

0292-2021

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie a procédé à un appel d'offre pour la collecte de matières résiduelles dans le secteur de St-Guillaume Nord ;

ATTENDU QUE la compagnie EBI est la seule à avoir répondu à l'appel d'offre et que le coût de la collecte a considérablement augmenté ;

ATTENDU QUE la MRC et la Municipalité peuvent s'entendre sur des services et que les appels d'offre ne sont pas nécessaires selon les dispositions législatives en vigueur ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer une entente de 3 ans, renouvelable annuellement, en ce qui a trait à la collecte des matières résiduelles (ordures et recyclage) pour le secteur de St-Guillaume Nord.

Adopté à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. Programme d'aide à la voirie locale – Abrogation de résolution

0293-2021

CONSIDÉRANT QU'une omission a été faite lors de la séance du conseil d'avril 2021, concernant la résolution 0119-2021 relative au programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'abroger la résolution 0119-2021 et de la lire comme suit :

« **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Sébastien Gariépy, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE Sébastien Gariépy, directeur général, a reçu une lettre d'annonce pour le projet en objet et qu'une convention d'aide financière est exigée par le Ministre ;

Il est résolu que le conseil de Saint-Michel-des-Saints autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre.»

Adopté à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. MRC de Matawinie – Demande partenariat

0294-2021

ATTENDU QUE le service incendie de Saint-Michel-des-Saints désire faire une demande d'aide financière (volet 4) au MAMH pour l'achat d'un bateau de sauvetage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière (volet 4), nécessite un partenariat entre deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière couvre 80 % de la dépense ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- **De** demander à la MRC de Matawinie de déposer une demande conjointe au MAMH pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage et de s'engager à déboursier 10 % du montant restant à payer ;
- **De** mandater Sébastien Gariépy, directeur général et Michel De Laplante, directeur de la sécurité publique , à signer tout document relatif à la demande d'aide financière au MAMH.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Règlement 683-2021 - Modification

0295-2021

ATTENDU les dispositions du règlement 683-2021 relatif aux poulaillers en périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires hors périmètre urbain, aimeraient que la réglementation sur les poulaillers en périmètre urbain soit applicable pour leur secteur ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'appliquer le règlement 683-2021, relatif aux poulaillers en périmètre urbain, à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14.2. Croix-Rouge – Entente de services

0296-2021

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour une période d'un an soit de juillet 2021 à juin 2022, pour un montant de 411.06 \$.

Adopté à l'unanimité

14.3. Vente de biens municipaux – Terrain matricule 7872-40-0496

0297-2021

CONSIDÉRANT l'offre reçue, le 3 septembre 2021, pour le terrain portant le matricule 7872-40-0496 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de vendre le terrain portant le matricule 7872-40-0496, au montant de 17 829.96 \$ plus taxes, à M. Martin Szabo.

Adopté à l'unanimité

14.4. Vente de biens municipaux – Terrain matricule 7365-96-0456

0298-2021

CONSIDÉRANT l'offre reçue, le 3 septembre 2021, pour le terrain portant le matricule 7365-86-0456 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de vendre le terrain portant le matricule 7365-86-0456, au montant de 1 701 \$ plus taxes, à M. Stéphane Chassé.

Adopté à l'unanimité

14.5. Élections municipales 2021 – Approbation des salaires

0299-2021

ATTENDU QUE les élections municipales sont prévues le 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2), le conseil municipal a le pouvoir d'établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les fonctions exercées par les membres du personnel électoral égal ou supérieur à celui fixé par la Loi ;

ATTENDU QU'une partie du travail électoral est réalisé par les employés municipaux ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

QUE la rémunération pour le personnel électoral qui est membre du personnel de la Municipalité soit le même taux horaire simple que le salaire habituel de l'employé ;

QUE la rémunération pour le personnel électoral qui n'est pas membre du personnel de la Municipalité soit :

Secrétaire commission de révision	19,00\$
Préposé au vote	19,00\$
Primo	19,00\$
Agent réviseur	18,35\$
Scrutateur	18,35\$
Secrétaire de bureau de vote	16,52\$

Adopté à l'unanimité

14.6. Écocentre – Autorisation d'accès La Caverne d'Ali Baba

0300-2021

ATTENDU QUE La Caverne d'Ali Baba , commerce situé au 580 rue Brassard, reçoit un nombre important d'articles ne pouvant être vendus vu leurs mauvais états et même des déchets parfois;

ATTENDU QUE le règlement 632-2018 limite à 6 mètres cubes la réception gratuite annuelle de matériaux secs par adresse;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de matériaux secs apportés à l'Écocentre, en provenance de La Caverne d'Ali Baba dépasse le 6 mètres cubes annuels permis.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser La Caverne d'Ali Baba à déposer, à l'Écocentre, tout article ne pouvant être destinés à la vente, sans limite de quantité, gratuitement et toute l'année.

Adopté à l'unanimité.

14.7. PAFIO – Harmonisation secteur Bory

0301-2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur BORY, situé dans le territoire non organisé et de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, pour laquelle cette dernière n'a aucun enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, le conseil approuve les mesures d'harmonisation convenues par le MFFP ;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concernés par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur BORY ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concerné par le secteur d'intervention BORY.

Adopté à l'unanimité.

14.8. Maison des Jeunes du Nord – Pont payant 2022

0302-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'autoriser la demande de pont payant le 20 mai 2022, de 9 H à 20 H à l'entrée du village, sur la rue Brassard.

Adopté à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0303-2021

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à : 21 H 02

Adopté à l'unanimité.

Louis-David Coutu
Maire suppléant

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier